1551
Saint Mitre les Remparts

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

13 MARS 2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 20
Excusés : 9
Pouvoirs : 9

L'an deux mil vingt-trois et le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 6 mars deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :
Monsieur Antoine BRUNO a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER,
Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Absents :

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Catherine STEKELOROM a été désignée secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 janvier 2023 :

Le Conseil municipal, à la majorité avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET) approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2023.

Délibération n° 2023-08 : Finances - Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires

Marie Aude PEZERIL

- *Bonsoir à tous. Il est rappelé à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 23 12-1 du CGCT, dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 21 21-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Donc vous avez tous eus le rapport d'orientation budgétaire, la première partie qui concerne le contexte général économique et budgétaire, je vais vous en faire un résumé sur les points importants. Concernant le contexte national, le projet de loi de finances a été présenté en Conseil des ministres le 26 septembre 2022 et est soumis actuellement à l'examen parlementaire. Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie. Le Gouvernement s'assigne quatre objectifs. Protéger les ménages face à la crise énergétique, financer massivement les missions régaliennes de l'Etat, préparer l'avenir grâce à un fort investissement sur l'éducation et maîtriser la dépense publique. Avant même la présentation de ce Plan de Financement pour 2023, de nombreuses annonces gouvernementales et prises de décision ont permis de cadrer le débat, notamment sur les sujets de l'énergie, du climat et de la fiscalité. Le Gouvernement engage la suppression en deux années de la CVAE, en prévoyant un mécanisme de compensation pour les collectivités concernées. La Loi de finances rectificative du 16 août dernier prévoit des compensations financières pour les collectivités concernées par une dégradation marquée de leur épargne brute en 2022, du fait de la hausse de leur facture énergétique et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Elle crée un « fonds vert » alimenté de 2 milliards d'euros. Et ce fonds pourrait financer la réhabilitation des friches, la rénovation des bâtiments publics, la renaturation des centres villes, la création de parkings relais à l'entrée des villes, etc. Et enfin, la création d'un amortisseur électricité, c'est-à-dire que l'Etat prendrait en charge une partie de la facture électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix : au-delà du seuil de 180€/MWh. L'essentiel à retenir pour les collectivités locales : Des dotations plutôt stables ou en hausse, les principaux chiffres sont le maintien des dotations d'investissement de 1.6 %, le Fonds vert, donc qui vise à soutenir la performance environnementale des collectivités, l'État met également en place un filet de sécurité inflation, donc, pour les collectivités territoriales. Au titre de l'année 2022, pour être éligibles à cette dotation versée en 2023, les communes devront réunir les trois critères cumulés : une épargne brute inférieure à 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement, la baisse d'au moins 25 % de l'épargne brute en 2022 du fait, principalement, de la hausse du point d'indice et de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, et un potentiel financier inférieur en 2022 au double du potentiel moyen par habitant de leur strate démographique (c'est un petit peu technique).Ce filet de sécurité sera reconduit pour 2023 pour 1.5Md€, avec des règles légèrement différentes, et sera versé en 2024. La Dotation Globale de Fonctionnement : elle ne sera pas indexée*

sur l'inflation 2023. La fiscalité locale : nous allons avoir une actualisation des valeurs locatives foncières et une estimation des bases de taxe foncière 2023. C'est-à-dire que les bases de taxe foncière pour le foncier bâti et la taxe d'habitation « résiduelle » vont être augmentées de 7.1 %. Concernant la fiscalité locale de Saint mitre les remparts sur les propriétés bâties, elle s'élèvera à 43.55 %, et sur les propriétés non bâties, à 48.25 %. Nous allons avoir une hausse inédite des dépenses qui sont attendues pour 2023.

Les charges à caractère général des collectivités locales, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, etc... sont le premier poste touché par la hausse des prix. Les dépenses énergétiques sont importantes dans les communes : les écoles, les équipements sportifs et culturels sont en général fortement consommateurs d'électricité et de gaz. Concernant Saint mitre les remparts, les chiffres que je vous présente dans ce document correspondent à peu près aux réalisations 2022. Toutefois, le compte de gestion n'ayant pas été approuvé à ce jour, ils ne peuvent être considérés comme ayant valeur de compte administratif. Sur le résultat d'exécution, L'Epargne de gestion nette, elle s'élève sans les excédents reportés et sans les opérations d'ordre à 165 790 € en 2022 au lieu de 98 289 € en 2021. Donc, en augmentation. Le désendettement. L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 3 423 975 €, soit une diminution de 270 449 € par rapport à 2021.

Au 31/12/2022, il faudrait, alors donc quelques quotas d'indicatifs, il faudrait donc 7,8 années de CAF brute pour que la commune se désendette intégralement. Ce ratio est en deçà du seuil d'alerte de 12 ans. Mais ce taux est constant par rapport à 2021. La marge de manœuvre de la collectivité reste relative mais sa capacité de remboursement à court terme est sur une orientation favorable. Le taux de charge de la dette, taux représentatif de la charge des annuités liées à l'emprunt par rapport aux produits courants de fonctionnement, s'élève à 5%, il est en diminution de 1% par rapport à 2021. Le pourcentage maximum ne devant pas dépasser les 10%. Le taux d'endettement de la commune, quant à lui, ne devant pas excéder 1, s'élève à 0.43 pour 2022 au lieu de 0.48 pour 2021. Il représente l'encours de la dette par rapport aux produits de fonctionnement. Donc, au regard de ces indicateurs, nous pouvons affirmer que la collectivité dispose d'une structure de dette saine, en bonne évolution par rapport à 2021. Mais par rapport aux habitants, donc, la dette pèse à hauteur de 538 € par habitant, donc montant inférieur au repère départemental qui est de 685€ et nettement inférieur à la strate nationale qui s'élève à 956 € pour des communes de même strate que Saint-Mitre-Les-Remparts.

La charge financière quant à elle est faible, elle se situe à 15.89 € par habitant, au même niveau que la moyenne départementale et le repère national étant supérieur à 22€. Concernant les recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement, sans les excédents reportés, sont en hausse de 5.7%, soit 8 203 338 €, pour l'année 2022. Cette hausse s'explique par une hausse des impôts et taxes de 3.75%, due principalement à la hausse de la taxe foncière liée à l'augmentation de la base de calcul (+136 000€ en plus rapport à 2021), la hausse de la taxe sur les pylônes, la hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou la taxe publicité. Par contre, les dotations et participations accusent quant à elles une diminution de -8.4%, essentiellement due à la baisse de la DGF. Concernant les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement quant à elles affichent une hausse de 7,49 %, soit plus 574 953 €, par rapport à 2021. Pour un montant total de 8 250 005 €. Ces hausses s'expliquent notamment les hausses de charges générales qui sont en hausse de +6.02 %. Nous avons eu 152 000€ en plus d'électricité, 14 000€ en eau, 7000€ en carburant, 29 000€ en alimentation, 23 000€ en location due en partie au retard de la livraison du nouveau véhicule des services techniques qui a été commandé mais qui tarde à arriver. Ces hausses ont pu être compensées en partie grâce à certaines économies : -47 000€ sur les contrats de prestations de service grâce à la réorganisation du service entretien et à la baisse du recours à l'entreprise Isis. -20 000€ sur l'entretien des terrains grâce au déploiement de l'équipe des espaces verts qui prennent dorénavant en charge plus d'entretien des espaces verts au lieu de faire appel à la sous-traitante. -13 000€ sur les fêtes et cérémonies avec une volonté de faire des économies tout en maintenant un niveau tant en nombre qu'en qualité sur les festivités Saint Mitréennes. Les charges de personnel, celles-ci ont augmenté de 439 000€ soit une augmentation de 10.85 % s'expliquant en grande partie par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1er juillet 2022, qui est la plus significative, mais à laquelle il faut ajouter la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'alignement du traitement minimum sur le Smic, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B, ainsi que la condamnation par le tribunal administratif pour deux agents pour 199 000€.

Pour rappel, le SMIC a été revalorisé 3 fois en 2022 : Le Code du Travail prévoit une revalorisation mécanique dès que l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2% depuis la précédente revalorisation du SMIC. Du fait de l'inflation galopante, le SMIC a été revalorisé trois fois durant l'exercice 2022 (une fois au 1er janvier à 0,90%, au 1er mai à 2.65% et au 1er août à 2.01%).

Une baisse de 6% des autres charges est due à la subvention au CCAS en 2022 qui s'élevait à 400 000€ au lieu de 500 000€ en 2021.
Le Rapport recettes / dépenses de fonctionnement, le fameux effet ciseau. Le poids plus spécifique des dépenses est évalué au travers du ratio de rigidité des charges incompressibles, c'est-à-dire les charges de personnel avec les charges d'intérêts + les contingents et participations par rapport aux produits réels de fonctionnement. En 2022 ce ratio s'établit à 61%, supérieur à la médiane nationale de 52%, et au niveau du sommet du dernier décile national de 60%. Le seuil critique généralement admis est de 55%, la commune dépasse donc ce seuil chaque année depuis 2018. Ce ratio élevé limite la marge de manœuvre de la collectivité. Les produits réels de fonctionnement sont globalement conformes aux indicateurs nationaux. Néanmoins les charges réelles de fonctionnement (1 289€ par habitant contre 1 066 au niveau départemental et 926 sur la strate nationale) bien que contenues en 2021, sont à un haut niveau en 2022. Cela implique de continuer les efforts de maîtrise de ces dépenses afin de diminuer ce ratio et à terme, donner une réelle marge de manœuvre budgétaire à la commune. La capacité d'autofinancement brute s'élève en 2022 à 439 937 €, soit 73 € par habitant, en retrait par rapport au repère départemental de 134 € et loin du niveau national à 210 €. Elle diminue de 7€ par habitant alors qu'elle évoluait défavorablement depuis 2017, en dehors d'un rebond en 2019 et en 2021. La trajectoire des recettes et des dépenses de fonctionnement explique cette variation. La commune de Saint Mitre les Remparts dispose toujours d'un autofinancement limité, ce qui pourrait expliquer à l'avenir le recours à d'autres financements (emprunt, prélèvement sur fonds de roulement) pour ses investissements ou le ralentissement de ses opérations d'équipements. L'effet ciseaux de 2022 s'explique par un contexte à la fois local et national exceptionnels. D'une part, la condamnation par le tribunal administratif sur la gestion antérieure du personnel qui aura coûté à la commune 199 000€, sans quoi le compte administratif 2022 aurait fait l'objet d'un résultat excédentaire de 153 000€, et d'autre part, l'inflation record et la facture énergétique (+152 000€) qui impacte la section de fonctionnement de +225 000€. Concernant les orientations 2023. Dans la continuité des exercices précédents, la municipalité propose les orientations budgétaires suivantes : Pas de hausse de la fiscalité : la commune perd cette année son pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation et ne dispose plus que du choix d'imposition pour le foncier bâti et non bâti. Le soutien aux associations : la municipalité souhaite cette année encore maintenir son soutien aux nombreuses associations qui participent activement aux manifestations et contribuent à la cohésion et à la vie du village. La recherche de financements extérieurs : la commune continuera comme chaque année, auprès de tous les partenaires institutionnels, en utilisant les différents dispositifs existants, afin d'obtenir le maximum de financement pour ses opérations d'investissement. Concernant le fonctionnement. Il est précisé que le projet de budget primitif 2023 a été construit en retenant les grands enjeux et projets communaux et la volonté de contenir les ratios de solvabilité à un bon niveau. Pour cela, un objectif de baisse globale du budget de fonctionnement de 5% a été mis en place. Il est rappelé que les orientations 2023 visent à garantir une politique budgétaire saine et maîtrisée. Il est précisé par ailleurs que certains éléments fiscaux ne sont pas connus encore à ce jour et à ce stade de la préparation budgétaire des inconnues persistent. Concernant les recettes de fonctionnement. En 2023, la commune anticipe prudemment une augmentation modérée de ses recettes de fonctionnement qui devraient très peu évoluer, en sachant que la situation territoriale pourrait être encore impactée par la mise en œuvre de la loi dite « 3DS ». L'estimation de la recette fiscale est provisoire, à ce jour, puisque l'état fiscal 1259 reprenant les bases fiscales prévisionnelles 2023 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre de 2023 comme chaque année. Concernant les dotations de l'Etat. Depuis 2014 toutes les collectivités locales ont subi une réduction des dotations de l'Etat. Le montant de la DGF de Saint Mitre les Remparts devrait être pour l'année 2023 de 842 357 €. Concernant les recettes fiscales. Malgré la flambée des prix et les contraintes financières induites par la facture énergétique, la commune fait le choix de ne pas recourir au levier fiscal et de maintenir ses taux d'imposition pour l'année 2023, qui resteront une fois encore identiques à ceux des trois premières années du mandat.
Le produit fiscal reste lié à l'augmentation de la base décidée par l'Etat et à la revalorisation de la valeur locative. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, il est annoncé donc pour l'année 2023, une revalorisation de la base d'imposition de 7%. La dotation de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'Attribution de Compensation 2023 sera en légère augmentation de 1.7% par rapport à l'attribution de compensation perçue en 2022, à la suite de la restitution de la compétence de la DECI (défense extérieure contre l'incendie). La dépense sera dorénavant prise en charge également par la commune. Donc la DGF devrait s'élever à 1 953 290 €. Concernant les produits de service. La commune mène une politique volontariste de valorisation de son patrimoine bâti et de son attractivité économique afin de trouver et de développer de nouvelles recettes (remise en état et location de deux logements

auparavant vacants, location de salles municipales, actualisation des tarifs municipaux et droits de place lors des festivités.). Sur les dépenses de fonctionnement. La préparation budgétaire s'est faite avec un objectif d'optimisation de l'ensemble des coûts afin de compenser en partie la hausse de certaines charges incompressibles comme l'électricité. Concernant les charges de personnel, donc qui est vraiment un gros poste. Les objectifs visés par la politique de gestion de ressources humaines s'inscrivent dans les priorités suivantes : Assurer un pilotage de la masse salariale de manière à veiller à l'optimisation des moyens, adapter les services municipaux aux priorités municipales, aux besoins des citoyens-usagers et aux évolutions de notre temps. La masse salariale devrait représenter 53% des dépenses de fonctionnement de la collectivité en 2023 et 56 % de ses dépenses réelles. Elles seront en évolution de 0.13 % par rapport à 2022. Tout comme l'année 2022, la commune entend poursuivre ses efforts de réorganisation des services en privilégiant la ressource interne, n'avoir recours à des recrutements externes que lorsque la commune ne dispose pas des compétences nécessaires pour l'exercice de certaines missions et ne remplacer les départs à la retraite que lorsque cela est nécessaire et concourt au maintien de la qualité du service proposé à la population. Pour autant, l'évolution de la masse salariale en 2023 devrait être impactée, outre le glissement vieillesse et technicité par : Une augmentation du SMIC de 1.81% qui s'est effectuée au 1er janvier, la poursuite du Parcours Professionnel carrières et rémunérations, la poursuite d'une organisation par pôles avec le recrutement d'un responsable d'un pôle « rayonnement » qui gérera de façon transversale les services culture, festivité, développement économique et tourisme en remplacement d'un chef de service actuellement qui n'est plus dans les effectifs, le recrutement d'un Directeur des Services Techniques à partir du mois d'Avril, et le départ à la retraite d'un professeur de l'école de musique remplacé par un vacataire. Les principales autres dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général. Afin de limiter l'impact de la crise énergétique, la municipalité entend mettre en œuvre un plan de sobriété énergétique : réduction de la température à l'intérieur des bâtiments municipaux, poursuite de l'extinction partielle de l'éclairage public, généralisation des équipements en éclairage LED, sensibilisation des acteurs aux écogestes. La mise en place d'un contrôle de gestion avec la négociation des contrats de la téléphonie et des copieurs va permettre de générer des économies substantielles dans le budget. Sur les autres charges de gestion courante. Ce chapitre intégrera les indemnités des élus, l'enveloppe dédiée au soutien des actions associatives, (enveloppe en hausse de 4.3% par rapport à 2022, suite à des demandes de nouvelles associations, et un retour à un niveau avant COVID : certaines associations ayant eu peu de dépenses en 2021, leur subvention avait été diminuée en conséquence en 2022) et la subvention d'équilibre au CCAS qui évoluera en raison du retrait de la commune au SIVU. Le budget du CCAS devra donc être abondé de ce crédit ainsi qu'un budget alloué aux missions qui lui seront dédiées. Il est également prévu de maintenir le principe du financement par la commune de un tiers des dépenses relatives aux voyages organisés par les écoles ainsi que la participation communale de 40 € par élève pour les actions organisées par les établissements scolaires hors communes en faveur des jeunes saint-mitréens. La commune poursuivra également sa politique d'aide aux séjours de vacances d'été. Concernant les charges financières. Le vieillissement de notre dette, l'absence de nouveaux emprunts en 2022 et le niveau bas des taux variables font que notre charge financière liée aux intérêts de la dette baissera pour 2023 à la somme de 91 017 € (-7 000€). Concernant les atténuations de produits. La somme prévue sur ce chapitre, à savoir 294 316 €, couvre l'attribution de compensation versée à la Métropole et la pénalité due au titre de la carence en logements sociaux. Ce chapitre couvre le reversement des taxes additionnelles de séjour, le prélèvement au titre de la loi SRU (qui s'est élevé à 271 032 € en 2022), le reversement FPIC (le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 18 808 €. Le montant des pénalités SRU 2023 calculé, correspond à l'application de la majoration pour manquement aux obligations en matière de construction des logements sociaux, soit 25 % du montant de la base pour Saint Mitre les remparts. Une négociation auprès de la Préfecture est en cours afin de minorer le montant de la majoration, compte tenu des projets immobiliers programmés sur la commune. Concernant l'affectation du résultat. Il s'agit du résultat de fonctionnement de l'exercice. Nous proposerons un report en fonctionnement de 991 962 €, et un report en investissement de 200 000 €. La commune dégage en tout un excédent de fonctionnement de 1 191 962 €. Concernant les investissements. Sur les investissements 2022, dans le document vous avez que des graphiques, on vous les détaillera lorsque nous voterons le compte administratif, mais d'ores et déjà, nous avons réalisé 76 % du budget 2022 en dépenses, et 65 % en recettes. Les projets 2023.La crise énergétique actuelle nous impose de repenser notre façon d'investir. Nous faisons le choix de prioriser les travaux à fort enjeu environnemental afin de pouvoir réaliser des économies à long terme sur les dépenses énergétiques. C'est pourquoi l'année 2023 sera axée sur ce type de travaux : Des audits énergétiques de divers bâtiments communaux (le gymnase, l'espace Bellefont, services techniques, la crèche Croque

la vie, le groupe scolaire Vaillant, le restaurant municipal et l'espace solidarité), la rénovation énergétique du groupe scolaire Rostand, le remplacement en LED de tous les lampadaires de la commune qui ne le sont pas déjà, le remplacement en LED de tous les appareils d'éclairage des bâtiments qui n'en seraient pas dotés, et l'aménagement d'une zone de prétraitement de nos biodéchets (les algues). Le montant global prévisionnel pour ces projets s'élève à 1 104 000 €. Des demandes de subvention dans le cadre du dispositif « fond vert », dont je vous ai parlé en début de séance, viennent d'être déposées. Et seront votés juste après. Les autres principales opérations d'investissement envisagées sont les suivantes : Des travaux divers subventionnés au titre du CDDA sur la réalisation des grands projets qui débuteront en 2023 : avec la réalisation du nouveau stade de rugby en gazon synthétique. Tous les travaux du CDDA précédent étant pratiquement achevés, un nouveau CDDA sera présenté au cours de l'année 2023. D'autres travaux ou équipements, subventionnés par la Métropole ou le département sont prévus. La seconde phase de la création du réseau pluvial de l'allée plage d'Arthur, les travaux de voirie rue de la Lézardière et rue Frédéric Mistral, l'achat d'étuves pour les cantines des écoles Rostand et Vaillant, la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du littoral, les travaux d'insonorisation de la salle polyvalente de Varage, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques des services techniques, la climatisation du dortoir de la crèche Pin'prunelle, la réfection de l'escalier passage Bondietti, la phase 2 de l'aménagement de l'esplanade Vaillant, la création du réseau fibre et hertzien de la vidéoprotection. D'autres travaux, en fonds propres sont prévus. La création de toilettes sèches pour la plage de Varage., l'installation de plaques et de numéros de plaques suite à l'adressage des rues, la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de la place neuve. Des travaux de soutènement et d'enrobé allée Mozart, le déploiement de la nouvelle infrastructure réseau sur 11 nouveaux sites, divers achats de petit matériel pour les services communaux et le maintien de la subvention « façades ». Le financement de la section d'investissement. Il se décompose de la manière suivante : Le remboursement du FCTVA versé en 2023 correspondant aux dépenses d'investissement 2021. Des subventions accordées par l'Etat, le Département, la Région et d'autres financeurs, le CDDA, les fonds propres de la commune, et la commune se laisse la possibilité pour certaines opérations à réaliser des engagements pluriannuels. Dans l'attente d'une réponse à nos demandes de subventions, dans le cadre du dispositif « fond vert », celles-ci ne peuvent pas être inscrites dans les recettes. Puisqu'elles n'ont pas été encore acceptées. C'est pourquoi ce montant fera l'objet d'une inscription budgétaire comme emprunt, lequel sera diminué du montant des subventions nécessaires à la réalisation de ces projets. Concernant les projets métropolitains liés à Saint Mitre les Remparts, avec la mise en place de la Métropole, le programme de travaux déterminé avec le Conseil de Territoire se poursuivra et concerne la réhabilitation de la ferme du Ranquet, l'extension du réseau d'assainissement collectif, et la seconde phase de la création du réseau pluvial de l'allée plage d'Arthur. En conclusion, à l'aune de ce rapport d'orientations budgétaires pour 2023, c'est l'occasion de rappeler les choix stratégiques qui nous guident depuis le début de notre mandat. Maitriser notre fiscalité locale et tout mettre en œuvre pour éviter l'augmentation des impôts dans un contexte qui conduit de nombreuses communes à y recourir. Reconstituer notre autofinancement pour accroître notre capacité d'investissement. Limiter notre recours réel à l'emprunt aux seuls projets d'investissements structurants et de long terme. Mobiliser tant nos recettes propres que les soutiens financiers de nos partenaires institutionnels tels que le Conseil Départemental, la Région et autres, pour diminuer la charge des investissements à venir et qui, sans leur action, ne pourraient pas être menées. L'année 2022, malheureusement encore marquée par les effets de la crise, ne nous fait pas perdre de vue de maintenir des dépenses de fonctionnement raisonnables, gage à la qualité des services publics que nous nous devons d'assurer auprès de la population et de poursuivre des projets d'investissement à la hauteur de la commune. Qu'il s'agisse de services publics directement gérés par la commune ou par des partenaires extérieurs tel que par exemple la Métropole. L'année 2023 sera axée sur les recherches et la mise en place de projets moteurs en termes d'économie d'énergie. Ce sera également l'année où nous allons préparer les futurs projets pour l'élaboration du futur CDDA.

Monsieur le Maire
Merci pour cette présentation exhaustive quand on voit bien ce qu'elle traduit, et les annonces fortes qui sont faites, d'abord dans ce contexte compliqué, le choix de poursuivre avec une maîtrise de la fiscalité, alors qu'un certain nombre de communes se résolvent à augmenter leur fiscalité en matière de taxe foncière notamment. La commune poursuit ses efforts de rationalisation, d'optimisation, d'ajustement progressif sur l'ensemble des secteurs de manière à pouvoir faire face aux imprévus, en espérant néanmoins que les dépenses énergétiques par la suite pourront retrouver des niveaux un peu plus raisonnables qu'aujourd'hui, d'abord parce que nous engageons des travaux pour diminuer notre

dépendance énergétique, et nos besoins énergétiques, et aussi parce qu'on espère effectivement qu'on aura un coût de l'énergie qui va pouvoir redescendre au moins en partie, et nous permettre de faire apparaître tous les efforts qui ont été réalisés par la commune depuis maintenant deux ans et demi. Pour reconstituer notre auto financement. En matière de grands projets, vous l'avez entendu, c'est là encore l'énergie, la performance énergétique qui, au cœur de nos orientations pour 2023, on s'appuie sur le fond vert, dégagé 2 milliards d'euros fléchés par le gouvernement pour financer jusqu'à 80 % ces opérations, et sur lesquels on s'appuie pour aller terminer la bascule en leds de l'ensemble de nos éclairages aussi bien dans les bâtiments municipaux, voyez ce soir la salle est évidemment déjà en leds, mais il y a encore beaucoup de points dans nos bâtiments municipaux qui doivent basculer également, et c'est la même chose pour notre éclairage public dans les rues. On a décidé une extinction durant la nuit entre 23 heures et six heures du matin, avec déjà un gain de plusieurs dizaines de milliers d'euros en termes d'économie, et bien nous allons compléter par ce qui prend un peu plus de temps à réaliser, mais qui est nécessaire à savoir un équipement en leds partout. Donc, je vais maintenant ouvrir le débat, après ces points d'insistance, et en espérant que vous aurez appris, vous ici ce soir, et puis aussi dans le, chez les spectateurs qui nous suivent en direct, un petit peu plus sur les projets municipaux. Y a-t-il des réactions sur ce débat ?

Jean-Claude METHEL
Bonsoir à tous et à toutes. Je voudrais simplement saluer quand même le développement de ce qui vient d'être dit. Ce qui ne laisse pas présager que je suis d'accord avec tout. Mais il y a quand même un travail phénoménal de fait. Ce qui a sûrement demandé beaucoup de temps. Ceci étant, j'ai deux petits points quand même à soulever. J'ai cru comprendre que la dépense du personnel allait augmenter et n'était maintenue que de 0.13%. C'est bien ça ? Alors juste, et je ne veux pas être trop incisif sur ce sujet, mais je suis un peu dubitatif. Mais je souhaite qu'on y arrive. Ça c'est le premier point, et le deuxième point, je salue quand même en fait une décision, ou tout au moins, on est convaincu qu'il faut effectivement foncer sur l'installation de tout l'éclairage en leds. Il me semble que j'avais fait cette petite remarque il y a quelque temps et j'avais cru comprendre que c'était pas là qu'il y avait les plus grandes économies à faire. Et je crois qu'aujourd'hui on a pris conscience quand même que c'est un poste qui à mon avis, dans son installation et dans son exploitation, va nous apporter quand même des économies non négligeables. Et nous permettre quand même de maintenir un certain confort dans la commune. Parce que n'oublions pas que, éteindre toutes les lampes la nuit, c'est pas forcément très agréable compte tenu des environnements que l'on connaît en matière de sécurité. Voilà, je crois que je n'ai pas d'autres choses à dire. Sur le sujet. Je salue encore le travail qui a été accompli bien que je ne partage pas tous les points qui ont été évoqués, mais il y a eu le courage de le faire.

Monsieur le Maire
Merci à vous Monsieur Methel pour ces propos équilibrés et argumentés. S'agissant des dépenses de personnel, comme il vient d'être indiqué, nous avons en 2022 eu des dépenses exceptionnelles à hauteur de 200 000 €. Et donc, effectivement, comme cette dépense exceptionnelle ne va pas se reconduire en 2023, c'est là la marge de manœuvre pour le fameux GVT (glissement vieillesse technicité), qui correspond effectivement à l'augmentation de nos dépenses de personnel qui va être, En fait la question c'est s'il faut déduire ou pas les 200 000 € des dépenses exceptionnelles de l'année antérieure. Donc, globalement, on va les reconduire entre guillemets, mais pas à titre exceptionnel, mais à titre simplement du GVT. C'est comme ça qu'on va pouvoir maîtriser la dépense du personnel, et puis on va également s'appuyer sur certains départs en retraite, sur des réorganisations qu'on a déjà engagées, ça a été évoqué un petit peu tout à l'heure, notamment par la diminution du recours à Isis, et puis finalement des chapitres qui évoluent, mais avec une structuration qui est plus saine de la dépense publique. Là encore, une fois encore, mieux vaut des personnels dans nos effectifs plutôt qu'un recours immodéré à des prestataires extérieurs, et avec un fort taux d'absentéisme ou du remplacement nécessaire. Donc on a une politique en matière de gestion du personnel qui vise à la fois à conforter, à consolider des temps précaires, et en même temps à répondre strictement aux besoins municipaux, parce qu'il ne s'agit pas de conforter des emplois, simplement unilatéralement parce qu'effectivement c'est plus satisfaisant pour les agents. Il faut aussi que ça rencontre l'intérêt nécessaire de la commune en matière des différents services qui sont rendus. Ça c'était pour la partie dépenses du personnel. Sur le deuxième point, alors, il y a une partie de l'éclairage public qui avait déjà basculé en leds, on le voit plus tard dans un des points qui sera évoqué au cours de ce conseil municipal où on avait environ 950 points d'éclairage qui était déjà basculé en leds. Il en reste encore un peu plus de 550. Et puis, le gros effort aussi ça va être dans les bâtiments municipaux, il y a encore

un peu plus à réaliser en la matière. C'était un axe qui était envisagé. On avait envisagé de le déployer en pluriannuel, en trois temps. En en faisant une petite tranche complémentaire de 100 000 € tous les ans. On s'est dit, on a 80 % de financement sur ce sujet, on a quelque chose qui est facile à mettre en place, on y va tout de suite, et on va aller chercher toute suite tous les gains possibles. Il y a des gains qui nécessitent des travaux un peu plus complexes à mettre en œuvre, on parlera tout à l'heure de la performance énergétique, notamment de l'isolation du groupe scolaire Rostand, aussi bien par la toiture, que par les murs extérieurs, qui ensuite pourra permettre d'ajuster en température et en équipement, les bâtiments, les équiper en panneaux photovoltaïques. On voit là qu'on a une démarche qui est aussi du long terme, mais qui va nécessiter un petit peu plus de temps pour produire les effets. Donc, une fois encore, l'objectif c'était le plus vite possible de couper au maximum la hausse de notre facture énergétique, en engageant tout ce qui est possible, tout en menant parallèlement les études qui vont nous permettre à plus long terme de pouvoir progressivement faire des travaux dans l'ensemble de nos bâtiments municipaux pour améliorer la performance de l'ensemble de nos bâtiments municipaux. Voilà pour répondre effectivement à votre deuxième remarque. Là encore, dont je salue la pertinence puisqu'elle rentre effectivement en phase avec les projets de la commune. Oui, je vous rends la parole.

Jean-Claude METHEL
Je ne voudrais pas monopoliser trop... je pense que vous connaissez un petit peu mon parcours, et il y a un point sur lequel je suis très sensible. C'est tout ce qui touche les services techniques. Et, en particulier pour avoir exercé pas mal de mes années dans ce domaine-là, et là, vous venez de faire allusion à quelque chose que j'ai bien connu, c'est du passage de l'internalisation à l'externalisation, et aujourd'hui, c'est le phénomène de la pendule, on a tendance à partir de l'externalisation vers l'internalisation. Alors, il faut se rappeler pourquoi il y a eu ces mouvements à une époque. Je ne vais pas parler d'un secteur particulier mais, c'est quelque chose qui est général, c'est que très souvent, c'était un moyen de pallier au manque de l'encadrement, et au manque de management. Donc aujourd'hui, je salue le courage que vous avez d'internaliser mais je dis, c'est pas un conseil, mais il faudra que dans nos murs, il y ait le personnel suffisant pour assurer le management du personnel qui sera forcément amené à rendre le service que l'on attend des services techniques. Et ça, il faudra forcément qu'il y ait une personne qui puisse jouer le vrai chef d'orchestre. Excusez-moi, mais je pense, c'est la clé de la réussite de l'opération.

Monsieur le Maire
Alors, ce déficit d'encadrement est réel. En tout cas, quand on analyse la structure du personnel municipal, quand nous sommes arrivés à la tête de la commune en 2020, j'ai pu constater que 86 % des agents étaient des agents de catégorie C. Et qu'on avait environ 7 % d'agent municipal de catégorie B, 7% d'agent de catégorie A. Et donc, on avait la effectivement un déficit d'encadrement qui apparaissait déjà simplement dans une première approche à travers ces éléments. Et après, de façon plus fine parce que cette analyse n'est pas suffisante, il faut rentrer dans le détail du fonctionnement des services, parce que parfois on a des agents qui sont de catégorie B qui sont de bons encadrants, même s'ils n'ont pas la catégorie A, et même, c'est aussi le cas pour des agents de catégorie C qui peuvent être amenées à gérer les services, même s'il n'y a pas forcément beaucoup d'agents dans chaque service. L'objectif effectivement progressivement pour la commune a été de renforcer cet encadrement, on vient de le voir de façon assez emblématique avec la reprise en main de notre action sociale au sein de notre CCAS. Avec l'embauche d'une directrice qui aujourd'hui assure un rôle important en terme de pilotage de notre action transversale interservices, à savoir le déploiement de la CTG, la convention territoriale globale qui a été passée avec la CAF, de manière à pouvoir aller chercher des bonus territoire, du financement pour mettre en place des actions non seulement au sein du CCAS, mais aussi au sein de nos centres de loisirs, de nos crèches, de notre espace scolaire, de notre médiathèque. Et donc, on a effectivement un pilotage aujourd'hui qui est assuré tant au niveau des projets qu'au niveau des équipes. Et donc, le déploiement de la maison de la jeunesse par exemple nous permet aussi de revoir progressivement l'agenda, de chacun des agents, l'organisation des agents, la hiérarchie qui s'inscrit dans un certain nombre d'espaces, je pense par exemple au temps périscolaire dans le cours d'école. Il est important qu'on ait des agents formés au contact des enfants. C'est aussi un travail que nous avons engagé, vous l'avez aperçu tout à l'heure, en diminuant le recours à Isis, où en le limitant justement à des tâches qui relèvent des tâches de ménage, et moins de tâches d'encadrement d'enfants. Évidemment. Vous avez parlé des services techniques, évidemment, on a un directeur des services techniques, on a eu une directrice qui était arrivée et qui nous a été débauchée très vite par Marseille, on a un nouveau directeur des services

techniques qui arrive au 1er avril, donc d'ici quelques jours, avec un cahier des charges déjà prêt. Et notamment assurer le pilotage sur le terrain de l'ensemble de nos équipes. C'est la base. Et il a été également évoqué le recrutement d'un chef de service pour remplacer un chef de service qui n'est plus aujourd'hui dans nos effectifs, du côté de Saint mitre informations, qui va, un chef de service qui aura vocation à la fois à prendre en charge la montée en puissance dans la création de l'office de tourisme, et donc le pilotage de notre futur office de tourisme, mais aussi la direction du pôle rayonnement, c'est-à-dire effectivement les missions aussi bien de tourisme, d'attractivité économique, culturelle, festivités. Donc, un petit peu ce qui recouvre le service SMI aujourd'hui, mais de façon un peu plus ouverte, notamment le développement de la partie touristique. Donc, effectivement, l'encadrement de nos services municipaux est à la fois nécessaire pour la bonne cohésion, et le bon travail au quotidien entre les agents, mais aussi pour porter les projets et l'ambition de la commune pour une fois encore développer notre cadre de vie et répondre aux aspirations légitimes de la population. Donc, là encore, je vous rejoins forcément sur la nécessité d'assurer un bon encadrement, réinternaliser un certain nombre de missions et un challenge, et on estime que c'est un challenge qui en vaut la peine par rapport aux services qu'aura la population, mais effectivement derrière, ça nécessite un travail de terrain, un accompagnement quotidien des services, des agents.

Denis BARROERO
Oui bonsoir à tout le monde. Alors effectivement, comme Monsieur Methel, je me réjouis de la qualité du rapport qui nous a été présenté sur la situation, et sur les perspectives. En revanche, ça ne vous étonnera sans doute pas, je suis un peu plus sceptique sur le résultat de la gestion. Alors, effectivement, en dépit des alertes qui n'ont pas manqué d'être répétées depuis 2018, c'est-à-dire depuis quatre ans, on se trouve maintenant devant le fameux effet ciseau que vous avez signalé Madame Pezeril, c'est-à-dire le moment où les dépenses nettes de fonctionnement dépassent les recettes nettes de fonctionnement. Et, heureusement, qu'il y avait ce qu'on appelait péjorativement une cagnotte, d'1 200 000 €, qu'on nous a longtemps reproché de ne pas redistribuer à l'époque, et dont vous tirez le profit maintenant, et en tant mieux, pour rééquilibrer vos comptes, sachant que ceci va pouvoir durer encore quelque temps mais ne sera certainement pas éternel. Donc, écoutez, vous nous avez dit qu'un certain nombre de difficultés venaient, et là je vous remercie aussi pour le rapport sans complaisance que vous avez fait de la situation, et en particulier de la situation locale, ne revenons pas sur la situation nationale. On sait qu'elle pèse, mais tout le monde la connaît. Rapport sans complaisance, je le disais sur la situation locale. Vous nous dîtes qu'un certain nombre de dépenses ont gonflé du fait de facteurs externes, personne ne le niera, c'est vrai, effectivement vous êtes passés un petit peu rapidement sur les facteurs internes, et en particulier Monsieur Methel qui l'a dit gentiment, moi je le dirai peut-être un peu plus nettement, le facteur interne semble lié à l'augmentation peut être inconsidérée, je dis bien peut-être, inconsidérée de la masse salariale si celle-ci n'est pas compensée par une diminution en parallèle, ou complémentaire, des frais de service. Or, il semblerait que l'augmentation de la masse salariale depuis deux ans et demi que vous êtes aux affaires, soit passée d'une manière, alors, non chiffrée, de 120 postes à 126. Vous avez proposé ce soir d'en adopter un cent vingt-septièmes. Je ne suis pas sûr que cela soit compensé par les baisses de financement des services que vous avez annoncé, notamment je prends les 47 K€ que vous nous avez annoncés plus les quelques autres kilos euros parallèles. Donc je pense qu'une part de la dépense provient essentiellement de l'augmentation peut être inconsidérée de la masse salariale. Et je ne rejoins pas tout à fait les propos de Monsieur le maire bien que je les comprenne. Qui est de dire que sur la masse salariale, il faut effectivement encourager les passages de catégorie C en catégorie B ou en catégorie A, personne ne dira le contraire, mais, un certain nombre de gens de la commune s'inquiète de voir augmenter sensiblement un certain nombre de services sans qu'on trouve le correspondant en services rendus à la population. Bon je m'étendrai pas là-dessus puisque c'est simplement une remarque à (). Sur les perspectives, qui est l'essentiel de notre propos ce soir, vous nous annoncez donc une prévision de hausse des recettes de l'ordre de, qui viendrait essentiellement de la taxe foncière, donc qui pèsera désormais plus que sur une partie de la population, puisque la taxe d'habitation disparait, soit..... Ce n'est pas de votre décision, c'est une décision de l'état qu'il faut appliquer, chacun le comprend, que vous prévoyez autour de 7.1 %, fort bien. Bon, vous nous dites que cette année la hausse des recettes a été bonne...Ce qui est vrai, elle a été même je dirais, exceptionnelle. J'espère pour vous qu'elle le sera, ou pour nous, qu'elle le sera aussi en 2023, mais on peut en douter. Ce qui est à craindre pour votre budget 2023 que vous préparez certainement, c'est que la réduction que vous envisagez de l'ordre de 5% des dépenses de fonctionnement, soit effacée par les effets malheureux de l'inflation.

Donc je suis de ceux qui sont inquiets sur l'évolution financière et budgétaire de notre collectivité et je vous rappelle que nous sommes à votre disposition pour en discuter bien que nous n'ayons pas de commission adéquate, je n'y reviens pas, nous sommes à votre disposition pour en discuter dans le cadre de la préparation de budget ou autre si vous le souhaitez. Voilà, voilà ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire
Alors, un petit mot de complément sur effectivement l'augmentation du nombre d'agents de la commune, ou plus exactement augmentation entre guillemets en trompe-l'œil. Parce que on regarde toujours au tableau des effectifs, le nombre de postes ouverts, et le nombre de postes pourvus. On oublie quelque chose effectivement, c'est tout ceux qui n'apparaissent pas dans ce tableau. Et, si on avait début de mandat 120 postes ouverts, au bilan social on avait 169 agents. Pas tous à temps complet, évidemment, il faut compter les remplacements, il faut compter les vacataires, et donc, effectivement cette masse des invisibles sur laquelle on travaille aujourd'hui, et on travaille pas entre guillemets pour leur faire plaisir, moi ça me fait plaisir à titre personnel quand on peut compléter le temps de travail d'un agent, le consolider dans son poste, lui offrir des perspectives d'avenir, le pérenniser et lui permettre de se projeter et d'aller vers une banque pour faire un emprunt, penser à son avenir, mais la commune elle, elle doit gérer effectivement en bon père, en bonne mère de famille, les deniers publics. Et donc, on travaille sur cette masse de personnes qui aujourd'hui sont sur des contrats de court terme, des contrats précaires, des contrats à renouveler, et voir comment on peut progressivement, en fonction des profils de chacun de ces personnes, et des besoins de la commune, compléter le temps de travail dans le cadre d'une annualisation, dans le cadre de postes où ils remplissent plusieurs missions, je pense notamment à tous nos animateurs, qui pour un certain nombre d'entre eux ont aussi d'autres cordes à leurs arcs qui leur permettent pour l'un d'aller apporter une aide numérique précieuse pour la commune, pour l'autre d'aller porter un complément dans les crèches, pour un troisième éventuellement de pouvoir compléter ses heures avec du ménage, mais avec une fois encore un travail d'analyse un petit peu fin, et qui nécessite du temps. Donc, là on est en train de remettre à plat l'ensemble des temps de travail de nos animateurs dans notre maison de la jeunesse. On a aussi un travail important qu'ensuite on va engager avec nos agents qui aussi bien nos ATSEMs que nos agents ménage, et effectivement, on travaille dans cet,,,,, non pas dans l'apparence du tableau, qui effectivement est notre tableau de référence, mais qui n'en dit pas assez sur la réalité de la situation de la commune, ce fameux tableau des effectifs, on travaille dans tout ce qui n'apparaît pas dans ce tableau des effectifs, et qui pourtant pèse dans notre chapitre de dépenses de personnel. Donc, voilà. Ne nous limitons pas à ces chiffres-là, voyons plus globalement ce qu'il en est, ce qui est forcément un peu insatisfaisant pour vous comme pour la population, et puis comme pour nous quand nous étions dans l'opposition, c'est que une fois encore, on a des outils un peu rudimentaires pour appréhender cette situation forcément plus complexe que ce tableau. Mais en tout cas, voilà. Une fois encore, l'objectif pour nous n'est pas de se limiter à ce tableau d'apparence, et à chercher à le faire diminuer de façon artificielle, au contraire, il est de faire en sorte que globalement on ait une gestion du personnel qui à la fois nous permette de pérenniser, de lutter contre les arrêts, l'absentéisme, et effectivement à terme, d'avoir une bonne maîtrise. Ce qui n'est jamais évident, mais c'est vrai que ça se fait progressivement parce qu'il faut parfois attendre des départs en retraite, ou des mutations, et on travaille sur de l'humain. Et, à partir du moment où on travaille sur de l'humain, on va pas plus vite que la musique. En tout cas, on essaye d'aller en accompagnant au maximum, et avec les agents, une fois encore, nul n'est parfait, ni les agents, ni les élus, et donc, on est tous conscients qu'on a des atouts et des faiblesses. Mais on travaille sur nos atouts et à réduire nos faiblesses ou nos fragilités. Et voilà, une fois encore, c'est une démarche qu'on engage j'espère de façon responsable, en tout cas, on vous en rend compte de façon aussi transparente que possible. Mais, j'entends votre remarque, votre inquiétude, et on fera en sorte que les résultats soient à la hauteur des efforts que nous engageons, au quotidien, sur ce sujet important.

Marie-Aude PEZERIL
Juste revenir sur les charges de personnel. En dehors du fait de la condamnation par le tribunal administratif pour 200 000 €, on a une augmentation sur les charges de personnel de 200 000 € pour 2022. On a eu trois augmentations du SMIC en 2022, ça ne s'était jamais vu. Donc, forcément, ça a énormément impacté sur l'augmentation. Donc, l'augmentation n'est pas vraiment liée à l'augmentation du nombre de personnels, elle est vraiment liée à cet impact-là.

Denis BARROERO
Je peux rajouter juste un mot s'il vous plaît. C'est pas une critique, c'est un constat. Vous êtes sur une augmentation de la masse salariale de à peu près 11 %. Je ne pense pas que les augmentations du SMIC et les cascades que cela entraîne également, soit de l'ordre de 11 %. Les cascades que cela entraîne, ça veut dire que on sait très bien lorsqu'on augmente le SMIC, ceux qui sont immédiatement au-dessus sont également augmentés. Mais je ne pense pas qu'on soit à 11 %. Je pense qu'on est en deçà.

Marie-Aude PEZERIL
Les 11% ça fait 438 000 €, donc on enlève 200 000, ça fait 238 000 €. Et on avait à peu près, on a à peu près 100 000 € tous les ans en augmentation de la masse salariale. Donc ça correspond à ça. Et à l'augmentation du point de l'indice.

Monsieur le Maire
Et c'est vrai que, qu'il aurait été facile pour cette assemblée, pour faire face à ces inquiétudes de vous présenter ce soir, vous annoncer une augmentation des impôts. Beaucoup de communes s'y alignent. Il aurait été facile pour nous de le faire et de le justifier. Nous faisons le choix de ne pas y recourir. Nous avons confiance dans le travail qui est engagé. Et dans notre capacité à maîtriser ce budget, et à l'exécuter une fois encore en préservant cet objectif, et en attendant que les efforts une fois encore de réorganisation puissent en année pleine, produire tous leurs effets. Je pense par exemple à la réorganisation, ou à la renégociation de nos abonnements téléphoniques et Internet pour un montant global qui coûte à la commune jusqu'à présent 75 000 € annuels. En année pleine, on va baisser cette somme à 31 000 €. Sur les photocopieurs, on n'est pas dans les mêmes chiffres, mais là encore, des efforts importants ont été accomplis. Donc on attend que la totalité de notre parc bascule avec ce nouveau dispositif pour qu'en année pleine, on puisse bénéficier à plein forcément de cet effet à la baisse. Il y a de l'inflation sur un certain nombre de dépenses, il y a aussi des renégociations à la baisse sur d'autres.

Denis BARROERO
Juste un petit mot pour terminer mes interventions. Je pense que effectivement les reports des années antérieures qui nous permettent de rééquilibrer ou qui vont permettre de rééquilibrer les comptes, même de dégager un petit excédent, n'aurait pas justifié une augmentation des impôts au-delà de ce que l'État impose. Mais, on prend acte de cette volonté de ne pas charger davantage les taxes foncières et les taxes annexes. Merci

Monsieur le Maire
Merci pour ces échanges. S'il n'y a plus d'autres échanges, nous prenons simplement acte de ce débat et nous plaçons donc au projet numéro deux.

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires 2023.

Délibération n° 2023-09 : Finances - Autorisation d'inscription de biens de faible valeur en section d'investissement- Exercice 2022

Marie Aude PEZERIL
Il est rappelé à l'assemblée que par délibération n°2021/90 du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'inscription en section d'investissement des dépenses mandatées ou engagées au-dessous du seuil de 500,00 € TTC au titre de l'exercice 2022. Dont vous trouverez ci-après le détail de ces dépenses, donc inférieures à 500 €. Nous souhaiterions donc inscrire ces dépenses en investissement.

Monsieur le Maire
Délibération évidemment technique qui a lieu tous les ans sur ce même sujet.

Denis BARROERO
Tradition des deux refus de vote.

Monsieur le Maire
Donc non-participation au vote pour Monsieur BARROERO et Madame ALIPHAT.

Denis BARROERO et Béatrice ALIPHAT refusent de prendre part au vote.

Adopté à la majorité, avec 27 voix POUR

Délibération n°2023-10 : Finances - Admission en non-valeur sur exercices antérieurs

Marie Aude PEZERIL
Divers titres de recettes émis qui n'ont pu être recouvrés malgré des poursuites qui ont été engagées par Madame la Trésorière Principale. Ces admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 680 €, et se répartissent pour 2017 à 450 €, et 2019, 230 €. Il s'agit surtout de créances sur la T.L.P.E. (la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures), et de la fourrière de véhicules.

Denis BARROERO et Béatrice ALIPHAT refusent de prendre part au vote.

Adopté à la majorité, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Claude METHEL, Roger BERNET).

Délibération n° 2023-11 Finances – Demande de subventions d'investissement auprès de divers partenaires publics pour l'opération « Modernisation des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux »

Monsieur le Maire
Comme il vous l'a été évoqué tout à l'heure, la commune décide de basculer la totalité de ses points d'éclairage, aussi bien public que dans les bâtiments municipaux en leds. Dans les bâtiments municipaux, nous avons recensé un certain nombre de points donc à remplacer, en l'occurrence 615 points lumineux. Donc des devis ont été réalisés. Le montant global de cette opération est estimé à hauteur donc de 53 314 €. Et nous allons déposer, dès que vous aurez adopté ce projet, des demandes de financement auprès de l'État, pour pouvoir subventionner et mettre une mise en œuvre rapide de ce projet. Donc, au titre du DETR, 20%, donc 10 662,80 € et au titre du fonds vert, les 60 % complémentaires qui viennent abonder, qui permettent d'abonder à hauteur de 80 % l'opération donc pour quasiment 32 000 €.

Denis BARROERO et Béatrice ALIPHAT refusent de prendre part au vote.

Adopté à la majorité, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Claude METHEL, Roger BERNET).

Délibération n° 2023-12 : Finances – Demande de subventions d'investissement auprès de divers partenaires publics pour l'opération « Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public »

Monsieur le Maire
On poursuit ce qui a été indiqué tout à l'heure. Donc, de la même façon, une opération qui était chiffrée à un peu plus de 300 000 €, avec là encore la sollicitation du fonds de l'État DSIL et également du fonds vert complémentaire pour un montant cumulé de 80 % de subventions. Et un autofinancement pour la commune résiduelle à hauteur de 20 %, donc de 60 000 €.

Denis BARROERO et Béatrice ALIPHAT refusent de prendre part au vote.

Adopté à la majorité, avec 27 voix POUR.

Délibération n° 2023-13 : Finances – Demande de subventions d'investissement auprès de divers partenaires publics pour l'opération « Rénovation thermique du groupe scolaire Jean Rostand »

Monsieur le Maire
Je complète un petit peu le propos qui était dans la délibération. Parmi tous les bâtiments municipaux, il a été remarqué assez rapidement que c'est le groupe scolaire Jean Rostand qui était le plus consommateur d'électricité, et donc qui devait être le bâtiment prioritaire pour lequel nous devions engager des travaux. Donc, il y a un certain nombre de travaux qui sont ici listés, qui commencent évidemment par l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, la mise en place de sous compteurs, et l'isolation des façades et des toitures par l'extérieur, l'isolation du plancher bas sous préau, le remplacement des menuiseries extérieures, et ces travaux donc, pour un montant total d'un peu moins d'un million d'euros, 960 000 €, sont là encore subventionnables à hauteur de 80 %. Donc, le DETR est sollicité, le fonds vert, un fonds régional également, avec le dispositif nos communes d'abord qui permet de venir abonder un projet par an pour les communes, et évidemment le département des Bouches-du-Rhône qui est sollicité dans son aide à la transition écologique. Donc vous avez un dispositif complet, il restera pour la commune de Saint mitre évidemment à porter sa participation à hauteur de 20 %. Et ça c'est les travaux préalables, notamment en matière de toiture qui vont nous permettre dans un deuxième temps d'aller porter un équipement en panneaux photovoltaïques. Donc, ces travaux seront, cette préparation sera évidemment intégrée aux travaux d'isolation. De manière à ce qu'on n'ait pas ensuite, à ce qu'on ne vienne pas abîmer les travaux d'isolation par la pose des panneaux photovoltaïques, si ça n'avait pas été anticipé auparavant. Voilà pour cette présentation un peu améliorée par rapport à ce que vous aviez dans vos documents respectifs.

Denis BARROERO
Une question seulement. Vous parlez de rénovation thermique. Il y avait un problème qui durait depuis quelques années, sur la question de la rénovation phonique de l'école élémentaire. Est-ce qu'à la rénovation thermique, s'accompagne une rénovation phonique, ou est-ce que c'est une deuxième rénovation ?

Monsieur le Maire
Alors là, il s'agit uniquement de la partie rénovation thermique.

Denis BARROERO et Béatrice ALIPHAT refusent de prendre part au vote.

Adopté à la majorité, avec 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n° 2023-14 : Finances – Demande de subventions d'investissement auprès de divers partenaires publics pour l'opération « Rénovation énergétique du Gymnase René Jauras »

Monsieur le Maire
On aurait pu penser, et là encore je complète le propos de ce qui vous est présenté dans cette délibération. On aurait pu penser que le deuxième bâtiment que nous allions améliorer, celui où nous allions réaliser les travaux, serait après le groupe scolaire Jean Rostand, donc le groupe scolaire Édouard Vaillant, et bien l'analyse de notre économe de flux, nous a permis de mettre en évidence le fait que c'est le gymnase qui ait été juste après Jean Rostand, prioritaire pour aller chercher de l'optimisation et de la performance. Le groupe scolaire Vaillant a été bâti plus récemment, notamment la cantine par exemple, par rapport au gymnase où il y a des gains importants substantiels à réaliser et qui nous servira également dans un deuxième temps de support pour déployer du panneau photovoltaïque. Donc, cette délibération qui vous est présentée prévoit là encore de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, l'isolation des façades et des toitures par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement des chaudières par des pompes à chaleur air eau, l'amélioration des performances d'éclairage là encore, et ces travaux seront réalisés sur plusieurs exercices comptables. Donc, pour un montant global annoncé et chiffré ici aujourd'hui à 719 000 € qui seront évidemment ajustés en fonction des marchés quand ils seront attribués. Mais qui nous permet aujourd'hui d'aller solliciter l'État, le département, pour des subventions au titre là

encore du DETR, du fonds vert, et du contrat départemental pour la transition écologique. 80 % des subventions sollicitées, la part restante pour la commune à hauteur de 20 %.

Denis BARROERO et Béatrice ALIPHAT refusent de prendre part au vote.

Adopté à la majorité, avec 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n° 2023-15 : Finances – Demande de subventions d'investissement auprès de divers partenaires publics pour l'opération « Construction d'un dispositif de traitement de biodéchets »

Monsieur le Maire
Alors, comme vous le savez, la commune est amenée tous les ans à collecter, et à traiter des algues sur son littoral. Les algues constituent évidemment un bio déchet, et par ailleurs, la responsabilité de l'État est engagée dans la quantité d'algues que la commune est amenée tous les ans à ramasser. Donc, nous avions un dispositif antérieur qui était très proche d'habitations, qui était donc insatisfaisant puisqu'il provoquait des nuisances olfactives. Et il conduisait aussi la commune en termes de dépenses de fonctionnement à avoir beaucoup plus de rotations pour enlever rapidement ces déchets, c'est-à-dire plusieurs fois par semaine en période estivale. Donc il a été acté, d'ailleurs en pré-contentieux, pour éviter d'avoir un contentieux qui s'aggrave avec les riverains concernés, de déplacer ce dispositif, et en profiter également pour améliorer le traitement qui pourrait être réalisé, en l'occurrence des contacts ont été pris, je pense par exemple à la société Eranova du côté de Port Saint Louis du Rhône qui a un dispositif d'avenir pour fabriquer du bio plastique, qui est encore en phase expérimentale, mais qui a des projets d'ampleur. Donc, nous avons prévu de déplacer notre dispositif. Donc nous avons dans un premier temps réalisé l'acquisition de foncier, et nous allons désormais pouvoir préparer l'aménagement de cette parcelle pour recevoir du stockage, et en première opération, être un lieu de séchage pour là encore, alors de séchage pour ce qui sera par eranova, ou alors de collecte lorsqu'on aura un certain nombre de tonnages qui partira vers l'unité Eranova, quand ils seront prêts à accueillir le tonnage qu'on pourra leur fournir. Voilà pour le dispositif, là encore on est en plein dans ce qui est éligible au fonds vert, donc voilà l'objet de cette délibération.

Denis BARROERO
On se posait la question de savoir si ce dispositif était réservé aux dépôts d'algues, ou si au contraire d'autres personnes, que ce soit entreprise ou particulier pourrait déposer également des déchets verts.

Monsieur le Maire
Alors, aujourd'hui, il s'agit d'abord pour la commune de chercher des solutions pour diminuer ses tonnages d'algues. Donc pour le moment c'est la commune, après, tout est améliorable, ou plus exactement, on peut réfléchir à voir comment le dispositif peut s'élargir. Mais, là encore, typiquement pour Eranova, c'est forcément des algues fraîches dont ils ont besoin, donc il y aura forcément une benne séparée par rapport aux bennes qui partiront ensuite dans les centres de traitements habituels. Et donc, voir avec nos bio déchets municipaux ce qu'ils peuvent devenir, en sachant que par exemple, du côté des cantines scolaires, il sera important qu'on équipe de composteurs l'ensemble de nos sites. Parce qu'il paraît important qu'on lutte contre le gaspillage et que tout ce qui peut être composté le soit sur place. Donc, après du côté de la gestion, de la collecte ou de la gestion des déchets par la Métropole, il y aurait beaucoup à dire. On pourra évoquer le sujet, dans un point suivant, puisqu'on a un rapport qui vous est présenté. Mais je pense qu'il y aurait surtout beaucoup à penser avec la Métropole sur la collecte des déchets ménagers.

Adopté à la majorité, avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n° 2023-16 : Intercommunalité - Approbation de la convention d'appel à projets pour la mise en place de colonnes de récupération de textile avec la MAMP

Monsieur le Maire
Alors, il faut savoir que, par délibération de 2019 la Métropole Aix-Marseille Provence avait approuvé un certain nombre d'axes directeurs comme il vous l'est rappelé dans cette délibération. Axes directeurs du schéma métropolitain de gestion des déchets. Et notamment, à valider un plan de prévention des déchets et assimilés dans l'objectif de réduire les déchets ménagers. Donc, ce plan de réduction des déchets ménagers passe forcément par l'installation d'un certain nombre de points d'apport volontaire, et notamment en matière textile. Vous en connaissez, nous en avons aujourd'hui trois sur la commune. Et donc, l'objectif de cette délibération est donc d'optimiser la société, un opérateur qui vient de remporter la consultation lancée par la Métropole, autoriser cette société à mettre en place des colonnes pour réaliser cette collecte, avec probablement un nombre de points supplémentaires par rapport au nombre de points actuels. On a déjà 3 points aujourd'hui, il est envisagé 3 points supplémentaires, avec un certain nombre d'emplacements qui restent à discuter avec la société en question et pour lesquels on a déjà forcément quelques idées, quelques suggestions à lui soumettre quand on la rencontrera. Voilà l'objet de cette délibération, il est précisé par ailleurs que chaque emplacement doit faire l'objet d'une redevance, et que l'objectif là pour la commune n'est pas de récupérer de l'argent mais comme il nous faut une redevance au moins symbolique, la redevance de l'emplacement est fixée à 15 € par an et également 15 € par tonne collectée. C'est similaire à ce qui est adopté dans les communes de la Métropole. Voilà l'objet de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-17 : Intercommunalité - Approbation du rapport 2021 - RPQS – pour la gestion des déchets Ménagers et assimilés – avec la Métropole Aix Marseille Provence

Monsieur le Maire
Donc, vous le savez, c'est la Métropole Aix-Marseille Provence qui est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets. La commune s'occupe de la salubrité publique. Mais c'est bien la Métropole qui a la compétence de la collecte et de la gestion des déchets. Et donc, dans ce cadre, chaque conseil de territoire a élaboré, ils ont disparu sur un plan, ils n'ont plus la personnalité morale mais ils continuent à exister sur un plan purement administratif interne, et donc chaque conseil de territoire a élaboré un rapport d'activité, d'ailleurs en 2021 ils étaient forcément encore opérationnels. Donc, le présent document soumis au débat de l'assemblée du conseil municipal reprend en synthèse le contenu des rapports des six territoires. On voit bien qu'on est dans une logique où on vient aujourd'hui dépasser les anciens conseils de territoire, et on va chercher à harmoniser. Et ça c'est un vrai sujet, l'harmonisation, parce que pour le moment elle passe par une harmonisation par le haut des tarifs de la collecte. Et nous sommes un certain nombre de maires à pousser pour qu'après cette première démarche, nous arrivions à instaurer enfin une amélioration des principes de la collecte de manière à pouvoir encourager une diminution des volumes produits. Et ça, c'est un travail de longue haleine, mais qui a été réalisé dans d'autres pays par des communes importantes, et sur lesquelles nous souhaitons que la Métropole Aix-Marseille Provence puisse effectivement s'inspirer de ces exemples de Métropoles une fois encore qui sont plus en avance que nous. Voilà pour ce rapport. Alors je vais évidemment vous dispenser de la lecture intégrale, et simplement ouvrir aux débats si vous avez une question ou des remarques à faire sur ce sujet important.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-18 : Urbanisme – Constitution partie civile au tribunal correctionnel d'Aix en Provence concernant l'infraction d'urbanisme sur la parcelle section AR n°144

Monsieur le Maire
Alors là, il s'agit d'une affaire évidemment qui est ancienne. Pour lequel la commune a engagé un certain nombre, évidemment c'est une action qu'on a, un habitant de la commune qui a réalisé des constructions illégales, pour laquelle la commune a donc évidemment demandé la démolition, et pour laquelle il est important que nous constituions partie civile de manière à ce que la procédure puisse quoi qu'il arrive se poursuivre et que la commune puisse symboliquement obtenir réparation de ce préjudice. Donc évidemment, il n'est pas autorisé de donner publiquement le nom de la personne concernée, mais c'est une procédure ancienne donc je pense que vous aurez tous reconnu la situation.

Adopté à la majorité, avec 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n° 2023-19 : Urbanisme - Constitution partie civile au tribunal correctionnel d'Aix en Provence concernant l'infraction d'urbanisme sur la parcelle section AP n°21

Monsieur le Maire
Deuxième affaire dans laquelle la commune a décidé également de se constituer partie civile, affaire similaire sur son principe, à savoir des constructions non autorisées en zone agricole, et donc forcément la volonté pour la commune d'aller au bout de cette procédure, de manière à ce que on puisse effectivement obtenir dédommagement pour tous les frais engagés.

Adopté à la majorité, avec 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n° 2023-20 : Education - Participation financière de la commune pour les voyages à Rome et à l'ile du Frioul organisés par le Collège Alphonse Daudet d'Istres

Mireille GOYET
Certains de nos collégiens du collège Daudet participent à des voyages pédagogiques organisés ce mois-ci : 11 élèves d'une classe de 3ème vont participer à un séjour découverte et sportif de 4 jours sur l'Ile du Frioul afin d'approfondir leurs connaissances sur l'environnement méditerranéen à protéger.
18 élèves de latin et d'italien sont partis ce matin à Rome. La Principale du collège a sollicité la commune pour obtenir une subvention permettant d'alléger la charge des familles. Il est donc proposé au Conseil d'aider chaque collégien saint-mitréen inscrit à ces séjours à hauteur de 40€ et d'approuver ainsi le versement d'une subvention de 29 fois 40€ soit la somme de 1160€, directement au collège.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-21 : Personnel - Actualisation et modification du tableau des effectifs – Création d'un poste à temps complet et transformation de postes suite aux avancements de grade au titre de l'année 2023.

Monsieur le Maire
On revient un sujet évoqué tout à l'heure. Donc je précise que cette transformation de postes à temps complets correspond à un agent qui était présent à temps complet dans nos effectifs mais qui était donc vacataire, et en l'occurrence il s'agit là simplement de pouvoir l'inscrire dans une perspective de long terme en formalisant ce poste. Ça c'est pour la création du poste. Donc, ça n'augmente pas, ni notre masse salariale, ni le nombre d'agents effectivement présents dans nos effectifs. Mais, sur ce tableau formel des effectifs, oui, il apparaît, mais il est en fait déjà là. Et ensuite, on a un certain nombre d'avancements de grade, et donc là, évidemment on félicite les agents qui se voient promus.

Denis BARROERO
Oui, je crois que compte tenu de ce qui a été dit précédemment, de ce que vous venez de dire, il serait opportun peut-être d'envisager une modification de ce fameux tableau sur lequel on a toujours du mal à comprendre de quoi il s'agit réellement.

Monsieur le Maire
Alors, ça fait effectivement partie des points sur lesquels on travaille, et en fait on a beaucoup de choses à faire, donc c'est pas la priorité même si c'est identifié parce que on est pas nous non plus satisfait de la présentation telle qu'elle est aujourd'hui. Donc on va essayer au milieu de tout le reste de proposer une nouvelle présentation. Aujourd'hui on la connait cette présentation, donc ça nous permet à tous de savoir un petit peu de quoi on parle, même si c'est toujours ardu de suivre les détails des postes qu'on ouvre qui sont vacants, qui sont pourvus, qu'on bascule d'un conseil municipal à un autre en fonction de ce qui a été voté à celui d'avant. Voilà, c'est un exercice qu'il va falloir améliorer, mais effectivement on a un outil qui est peu opérationnel. Voilà pour ce qui se passe en interne également.

Adopté à la majorité, avec 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

La séance est levée à 20h21.

La Secrétaire de Séance
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET

MAIRIE DE ST-MITRE-les-REMPARTS
B.-d.-R.